



Montréal : 780, rue Dollard, Outremont, Qc, H2V 3G5
Québec : 1605, chemin Ste-Foy, Québec, Qc, G1S 2P1

Paiements préautorisés

AUTORISATION DE RETRAIT DIRECT RENOUELEABLE AUTOMATIQUEMENT

Coordonnées du client

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Ville :

Province : Québec

Code postal :

Coordonnées de l'élève

Nom et prénom de l'élève :

Renseignements sur le compte bancaire

Transit

institution financière

No. de compte

Institution financière : Nom : _____

Adresse : _____

Détails et autorisation de retraits

Le présent formulaire sera valide jusqu'à la fin de la fréquentation de votre enfant au collège ou jusqu'à ce qu'un avis écrit soit envoyé aux services financiers pour l'arrêt de prélèvements.

Vous trouverez les montants des frais de réinscriptions, de scolarité et afférents sur le contrat de services éducatifs.

Veillez noter que ces mêmes données bancaires seront utilisées pour le retrait du don effectué à la Fondation du Collège Stanislas si vous optez pour un don facturable.

Dates des prélèvements prévus

9 versements

20 septembre	20 octobre	20 novembre
20 décembre	20 janvier	20 février
20 mars	20 avril	20 mai

Joindre un spécimen de chèque ou un avis de dépôt direct de votre institution financière.

Veillez prendre note qu'un délai de cinq (5) jours ouvrables est requis pour effectuer un arrêt de prélèvement, une demande d'entente ou tout autre arrangement en lien avec les prélèvements préautorisés auprès des services financiers du collège.